

## **Calendrier d'examen et de validation des demandes**

- Présentation des demandes à la Commission Permanente du mois de mars, la date limite de réception des dossiers est fixée au 30 janvier.
- Présentation des demandes à la Commission Permanente du mois de mai, la date limite de réception des dossiers est fixée au 30 mars.
- Présentation des demandes à la Commission Permanente du mois de juillet, la date limite de réception des dossiers est fixée au 30 mai.
- Présentation des demandes à la Commission Permanente du mois de novembre, la date limite de réception des dossiers est fixée au 30 septembre.

***Les dossiers reçus après le 30 septembre ne seront pas examinés.***